

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 12 décembre 2022 affichée le 12 décembre 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Nicole NAVARRO, Mme Patricia PAMART, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE

Absents excusés : M. Christophe PATON *Procuration à Mme Ingrid GUISE*, M. Patrice DUPIRE *Procuration à Mme Nicole NAVARRO*, M. FENET Blaise *Procuration à M. Michel LALISSE*, M. Richard RISSO, M. Benjamin GOUBET

Absent : M. Paul Hervé DUBOIS

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM_D2022-12-03

Avis sur la demande de subvention DETR DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **8**

Nombre de suffrages exprimés : **11**

Votes Pour : **11**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que la commune souhaite déposer un dossier au titre de la Dotation D'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de rejointoiement des murs extérieurs côté cour de l'école Jules Ferry (subvention potentielle à hauteur de 25% au titre de la DETR 2023)

Considérant que ce chantier sera un préalable nécessaire aux remplacements des huisseries métalliques (portes et fenêtres) afin de réduire au mieux les déperditions thermiques des bâtiments considérés.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés décident,

φ d'émettre un avis favorable au dépôt d'un dossier au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de rejointoiement des murs extérieurs côté cour de l'école Jules Ferry à hauteur de 25% au titre de la DETR 2023. Coût estimé de 17 960€ H.T.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture. Le 23 décembre 2022.

**Pour extrait conforme
M. LALISSE Michel
Maire,**

Publié sur le site internet le 25/07/2023

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724